

Paris, le 12 avril 2007

Monsieur le président,

Vous trouverez ci-dessous les réponses au questionnaire que vous avez bien voulu me faire parvenir :

1A - Etes-vous :

1. favorable à leur utilisation telle que réalisée actuellement
2. favorable à leur utilisation, mais seulement dans un cadre amélioré
3. défavorable à toute utilisation

Les machines à voter présentent plusieurs avantages : économique et matériel, elles permettent de réduire les coûts d'organisation des élections, d'accélérer le dépouillement des résultats, et éventuellement de répondre aux difficultés à recruter des assesseurs dans certaines communes ; environnemental, elles permettent de supprimer les bulletins en papier ; démocratique, elles permettent un accès plus aisé aux opérations de vote pour certaines personnes, notamment pour les personnes handicapées. Mais leurs points de faiblesse potentiels sont aussi bien connus, depuis les risques de manipulation matérielle jusqu'au risque de violation du secret du vote par interception des rayonnements émis par la machine, ainsi que le risque toujours possible de dysfonctionnement. Ces risques ont été par exemple mis en lumière récemment aux Pays-Bas sur certaines machines, même si les machines qui ont fait l'objet de contestations aux Pays-Bas sont différentes de celles agréées en France. Dans notre pays, les agréments sont délivrés au terme d'une procédure de contrôle de conformité mise en œuvre par un organisme de certification indépendant. Les machines doivent être conformes à un règlement technique datant du 17 novembre 2003, qui comprend 114 rubriques garantissant notamment la fiabilité technique et la sécurité des systèmes.

1B - Quelles améliorations préconisez-vous ?

Les évolutions intervenues depuis fin 2003 impliquent de compléter le règlement technique et de renforcer encore la confiance dans ce mode de vote. Ces compléments doivent être à la fois

techniques (comme l'impression obligatoire d'un ticket de vote, c'est-à-dire un reçu pour l'électeur) et organisationnels (conservation des urnes entre deux scrutins). Le ministère de l'intérieur, qui est chargé de garantir le bon déroulement des scrutins, doit devenir un point de passage obligé entre les communes, à qui revient la décision de s'équiper, et les fabricants, afin de vérifier à chaque fois que les modèles vendus bénéficient bien d'un agrément. Il faut toutefois rappeler que les machines à voter, qui sont autorisées par la loi, concernent aujourd'hui environ 1,5 millions d'électeurs et ont donné parfaite satisfaction lors de tous les scrutins (élections régionales et cantonales de 2004, européennes de 2004, référendum de 2005) au cours desquels elles ont été utilisées, sans susciter aucun contentieux.

1C - Faut-il suspendre les agréments et l'utilisation des ordinateurs de vote actuellement autorisés ?

Je n'en vois pas la nécessité compte tenu des garanties que je viens d'indiquer.

2 - Les kiosques électroniques

Etes-vous :

1. favorable à leur introduction
2. **défavorable à leur introduction**

Dans les deux cas, vos arguments (défauts et/ou qualités des kiosques électroniques) :

Les kiosques électroniques sont des machines à voter fonctionnant en réseau dédié, indépendamment du réseau Internet. Les avantages sont identiques à ceux déjà évoqués pour les machines à voter. S'y ajoute la possibilité de centraliser de manière accélérée les résultats et donc de connaître plus rapidement le résultat du scrutin. Par rapport aux machines à voter, les kiosques présentent un risque spécifique, lié à la sécurité du réseau qui relie les ordinateurs entre eux. Une intrusion sur ce réseau pourrait permettre de connaître le sens des votes émis, voire de les manipuler. L'introduction des kiosques électroniques exige donc au préalable que l'inviolabilité du réseau soit garantie, ce qui en l'état actuel de la technique ne paraît pas assuré à 100 %.

3 - Le vote par Internet

3A - Quel bilan tirez-vous de l'élection de l'AFE (Assemblée des Français de l'Étranger) de juin 2006 ?

Le renouvellement partiel de l'AFE (zones Europe, Asie, Levant) a ouvert la possibilité, pour les Français de l'étranger, de prendre part au vote par Internet. Il s'agit de la plus importante élection politique jamais organisée par ce moyen. Le système a fonctionné sans défaillance. Au final, 10 200 électeurs sur 74 000 ayant participé au vote, ont opté pour la voie électronique, soit 13,8%. Pour autant, cette possibilité n'a pas eu d'effet sur la participation.

3B - Etes-vous :

1. favorable à la généralisation du vote par Internet
2. favorable à un statu-quo : le vote par Internet reste limité à l'élection de l'AFE
3. défavorable à toute utilisation du vote par Internet

Dans tous les cas, vos arguments (défauts et/ou qualités du vote par Internet) :

Le principal inconvénient de ce type de scrutin concerne l'absence de garantie sur le caractère personnel du vote. Le vote à domicile et l'absence d'isoloir ne permettent pas de se prémunir contre d'éventuelles pressions sur les électeurs. Je suis donc réservé sur une généralisation du vote par Internet. Je note toutefois que le risque d'atteinte au caractère secret et personnel du vote concerne tout vote par correspondance, qu'il soit ou non électronique. La situation particulière des Français de l'étranger (éloignement des centres de vote et taux d'abstention élevé) justifie de maintenir ce dispositif particulier. La situation des personnes handicapées me paraît également mériter un examen de ce point de vue. Certaines en tout cas y sont favorables.

4 - La participation au processus électoral

4A - Allez-vous inciter vos militants à être plus souvent assesseurs, et de quelle façon ?

4B - Que faudrait-il faire pour qu'il y ait plus de scrutateurs ?

4C - Quelles causes voyez-vous à l'abstention croissante des électeurs, et comment y remédier ?

4D - Certains de vos militants seront assesseurs ou présidents de bureaux de vote équipés d'ordinateurs de vote. Recevront-ils des conseils spécifiques (refus de signer le PV de résultats ou en y formulant des réserves, etc...) ?

Participer, en tant que de besoin, au bon déroulement d'un scrutin fait partie des obligations minimales du civisme. Les militants des partis politiques, quels qu'ils soient, ont rarement besoin se faire prier pour se prêter de bonne grâce à ces fonctions. Quant à l'abstention des électeurs, elle est la conséquence de la démission de la politique. Si la politique ne sert plus à rien, il est normal que les électeurs s'en détachent. C'est pourquoi j'ai voulu placer ma campagne présidentielle sous le thème du rejet du fatalisme et de la volonté en politique.

5 - Améliorations des procédures électorales

5A - Quelles améliorations des procédures électorales, avec ou sans vote électronique, préconisez-vous ?

La première des améliorations possibles serait de simplifier et de fiabiliser la révision des listes électorales par la constitution d'un registre national des électeurs, à l'image de ce qui existe au Canada, en Belgique et dans les démocraties du Nord de l'Europe. Dans le même esprit, nous pourrions créer une commission départementale unique en remplacement des multiples commissions qui existent aujourd'hui en matière électorale. Je suis également favorable au transfert de l'établissement des procurations à des agents territoriaux, car vous savez que j'ai la préoccupation permanente de voir les policiers et les gendarmes se consacrer en priorité à leurs missions de sécurité sur le terrain. Au-delà, nous pouvons envisager de développer la diffusion de la propagande par courrier électronique, chaque fois que cela est possible et, plus généralement, mieux organiser l'impression, la mise sous pli et l'acheminement de la propagande.

5B - Il est délicat que des élus changent les modalités selon lesquelles ils sont élus. Toute modification d'ampleur telle que l'introduction du vote électronique devrait-elle être soumise à référendum ?

S'il s'agit d'adapter les techniques de vote aux nouvelles technologies, sans changer le mode de scrutin proprement dit, les règles d'éligibilité et d'élection, je ne crois pas que cela soit nécessaire.

6 - Élections internes à votre parti

6A - Votre parti a-t-il déjà utilisé le vote électronique ? A combien de reprises ?

Oui. A de nombreuses reprises.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Nicolas Sarkozy

Monsieur Pierre Muller
Président
Ordinateurs-de-vote.org
78, avenue Victor Hugo
94 600 Choisy le Roi